

La journée du 14 septembre à Berne sera consacrée à la nouvelle concurrence en termes de prix et de qualité

Pour une médecine de qualité en Suisse

Markus Trutmann^a,
Simon Hölzer^b

^a Secrétaire général de la fmCh

^b Directeur SwissDRG SA

Importance croissante de l'assurance-qualité

Le concept de qualité médicale comprend la qualité des structures, des processus, des résultats et des indications. Les mesures visant à assurer la qualité médicale sont une composante essentielle de l'activité des médecins et reposent sur des méthodes scientifiques. En Suisse, l'introduction de l'assurance-qualité remonte au temps de pionniers éminents comme Martin Allgöwer et Maurice E. Müller. L'Association pour la qualité en chirurgie (AQC) et l'Institut pour la recherche évaluative en médecine (IEFM) sont l'aboutissement de leur œuvre. Ces organisations disposent de spécialistes qualifiés pour la totalité des aspects de l'assurance-qualité, de la saisie électronique des données à l'interprétation scientifique. Telle qu'elle était pratiquée jusqu'ici, l'assurance-qualité a servi surtout le développement des connaissances et le progrès médical.

Elle acquiert aujourd'hui une dimension supplémentaire avec l'introduction d'un *système de prix* dans le secteur hospitalier:

On peut constater à propos de la situation des hôpitaux suisses qu'ils sont fin prêts pour le jeu de la concurrence!

- L'assurance-qualité garantit une couverture médicale à un haut niveau constant. Elle vise des améliorations qualitatives. Elle veut éviter des pertes de qualité.
- L'assurance-qualité peut et doit être un important élément de négociation des prix. La qualité doit être rentable.
- L'assurance-qualité sert de «benchmark» dans la concurrence en termes de qualité.
- L'assurance-qualité s'inscrit dans l'obligation des fournisseurs de prestations de rendre des comptes au public.

Négociations des prix

Le nouveau financement hospitalier prescrit un système de groupes de cas uniforme au niveau national, que l'on appelle la structure tarifaire. Le catalogue des groupes de cas est rédigé et mis à jour chaque année par la société SwissDRG SA; il normalise en quelque sorte la palette des produits des hôpitaux de soins somatiques aigus. Contrairement à la palette

des produits, les prix ou *base rates* des groupes de cas ne sont pas imposés, mais font l'objet de négociations entre les hôpitaux et les caisses-maladie. Le législateur n'a malheureusement pas jugé nécessaire de fixer les règles de jeu de ces négociations de prix. Il a sans doute estimé que personne n'ignorait ce que l'on entend par la notion de prix. La mise en œuvre pratique du nouveau financement hospitalier a toutefois révélé des conceptions très différentes et, pour certaines, surprenantes de ce qu'était un *base rate*. L'article 59c OAMal complique encore le problème. Dans cet article, il est toujours question de couverture des coûts, ce qui est en contradiction avec la volonté du législateur qui voulait introduire un système basé sur les prix; cet article devrait être supprimé.

Les hôpitaux prêts à jouer le jeu de la concurrence

Le nouveau financement hospitalier est manifestement dépourvu de cadre politique clair (*ordnungspolitischer Rahmen*), ce qui complique considérablement le bon fonctionnement de la concurrence souhaitée en matière de prestations et de qualité. On peut le déplorer, parce que la plupart des hôpitaux de Suisse sont capables de mesurer et de démontrer la qualité médicale de leurs prestations. L'ANQ leur apporte un soutien important à cet égard. L'ANQ, les organisations faitières nationales H+, CDS et santé-suisse et les assureurs sociaux et fédéraux (AA, AI, AM) ont signé le contrat qualité national le 18 mai 2011. Les hôpitaux qui adhèrent à ce contrat qualité s'engagent à appliquer le programme national de mesures de la qualité tel que prescrit par l'ANQ. L'un des objets de ces mesures est par exemple le registre des implants SIRIS. Vu qu'en plus des organisations susmentionnées, de nouveaux soumissionnaires offrant des services d'assurance-qualité arrivent en force sur le marché, l'ANQ doit veiller à ce que l'adjudication des contrats de mesure respecte les principes en vigueur sur les marchés publics. Des adjudications «sous le manteau», comme elles ont pu être tolérées aux débuts de l'ANQ, ne sont définitivement plus acceptables car elles rendent impossible une concurrence équitable entre soumissionnaires.

Un autre soutien important dont bénéficient les hôpitaux est celui de la Fondation pour la Sécurité des Patients, qui couvre le domaine de la qualité des processus. Dans des projets tels que *Wrong Site Surgery* et *Safe Surgery Saves Lives*, la Fondation pour la Sécurité des Patients s'engage avec la fmCh pour la sécurité des

Correspondance:
Dr Markus Trutmann
Secrétaire général de la fmCh
Theodor Kocherstrasse 11
CH-2502 Bienne
Tél. 032 329 50 00
Fax 032 329 50 01
markus.trutmann[at]fmch.ch

processus opératoires dans les hôpitaux. Quiconque optimise ses processus évite des tragédies humaines et s'assure en plus un avantage économique sur ses concurrents.

On peut donc constater à propos de la situation des hôpitaux suisses qu'ils sont fin prêts pour le jeu de la concurrence!

Les caisses-maladie sont-elles des acheteurs de prestations compétents?

Mais qu'en est-il des assureurs-maladie? Sont-ils, eux aussi, prêts pour la concurrence? Les caisses-maladie qui négocient les prix des prestations avec des hôpitaux sont-elles en mesure d'évaluer la qualité médicale? Outre le prix et la quantité, quel rôle joue la qualité dans le processus d'achat d'une prestation? Ce sont ces questions qui déterminent au bout du compte si les caisses-maladie sont des acheteurs de prestations qualifiés. Dans ce domaine, le bilan des

caisses-maladie n'est guère concluant à ce stade. Au cours des dernières années, elles ont souvent fait la une des journaux pour leur politique de sélection des risques. Or, la sélection des risques est précisément la forme de concurrence dont notre système de santé n'a que faire. Les caisses-maladie sont par conséquent instamment appelées à faire la preuve de leur compé-

Mais les assureurs-maladie, sont-ils prêts pour la concurrence?

tence en matière d'achat de prestations. Dans n'importe quelle entreprise, on admet comme une évidence que la personne responsable d'un achat doit connaître les produits qu'elle achète. On s'attend donc logiquement à ce que les caisses-maladie aient des notions de médecine. Il est heureux que le peuple suisse soit appelé à voter sur la caisse unique dans deux ou trois ans. Au plus tard d'ici là, les caisses-maladie auront le temps de démontrer leur compétence en la matière. Cela promet d'être intéressant.

Conclusion

Le système de prix du nouveau financement hospitalier crée une base importante pour la concurrence entre hôpitaux en matière de qualité. Un cadre politique reste néanmoins encore à définir afin que les négociations de prix donnent des résultats plus probants. Les hôpitaux, en tout cas, sont aujourd'hui fin prêts à jouer le jeu de la concurrence et on ne peut pas en dire autant des caisses-maladie. Il leur reste un peu de temps pour prouver leur compétence dans l'achat de prestations.

Vendredi, 14 septembre 2012, 9.30 h–17.00 h, Kursaal Berne

Médecine de qualité en Suisse, 1^{re} partie

SwissDRG, ANQ, label de qualité, recherche en matière de soins: Quelle est la contribution des différents acteurs?

Le système de santé suisse subit actuellement de profondes mutations et ses protagonistes doivent faire face à de nouveaux défis. Ils sont notamment confrontés à une pression croissante des coûts et de la concurrence et à une disposition et une capacité toujours plus importantes des patients à choisir entre plusieurs offres. Ainsi, la concurrence souhaitée pourra également, voire surtout, se disputer par le biais de la qualité des prestations fournies. Le congrès du mois de septembre à Berne, résultat d'un étroit partenariat avec santésuisse, H+, FMH, fmCh, GSASA, SBK, AQC, SVS, ANQ, ASSM et SQMH permettra de discuter des structures actuelles et futures du système de santé pour remettre le patient au cœur d'un système de soins médicaux de qualité élevée.

Inscription par courriel: sekretariat[at]medizincontroller.ch ou sous www.medizincontroller.ch/html/fortbildungen.html